



# BIBLIOTHEQUE SONORE D'APT

## Etablissement de l'Association des Donneurs de Voix

Association reconnue d'utilité publique par Décret du 28 Octobre 1977

Maison des Associations - Rue Cely - 84400 APT

Adresse Postale : BP 108 - 84404 APT CEDEX

### Contacts

Téléphone : 04.90.74.29.02

Courriel : 84A@advbs.fr

Permanences les jeudis de 14h00 à 16h30

Madame Marie Paule DOUET

La Mauragne Quartier Mauragne

84400 APT

## REMERCIEMENTS

Apt, le jeudi 21 mars 2013

Chère Madame, Cher Monsieur, Chers Amis de la Bibliothèque Sonore d'Apt,

Vous avez bien voulu apporter un soutien financier à notre Bibliothèque et nous vous en remercions vivement.

S'il est vrai que des organismes publics ou sociaux nous accordent quelques subventions, dont l'existence et le montant demeurent cependant aléatoires, notre institution en réalité ne peut vivre et se développer que grâce aux dons des Bénéficiaires de notre service et de nos Sympathisants, ainsi qu'aux cotisations de nos Donneurs de voix et de nos Animateurs d'accueil et de gestion.

Nous sommes donc très touchés par votre geste, non seulement en raison de l'aide qu'il apporte - quel que soit son montant - mais aussi parce qu'il marque l'intérêt amical que vous portez à notre Bibliothèque Sonore.

Nous vous redisons donc ici notre gratitude, et vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments reconnaissants et les meilleurs.

*Avec encore mes remerciements  
et mes amicales pensées*

Madame Idelette CHABRE  
Présidente de la Bibliothèque Sonore d'Apt

Objet social de l'Association: l'animation et la gestion d'oeuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes atteintes de troubles de la vue.

Nous vous invitons à garder votre reçu précieusement pour le joindre à votre prochaine déclaration de revenus. Pour bénéficier de la déduction fiscale, vous devrez joindre ce justificatif à votre déclaration, et y inscrire le total des dons à la rubrique "charges à déduire", versements effectués à des oeuvres reconnues d'utilité publique. Le don ouvre droit à une réduction d'impôt, conformément à la loi de finance en vigueur, lorsqu'il est fait par des particuliers (art.200-1a CGI) ou par des entreprises (art.238 bis-1b CGI) au profit d'associations reconnues d'utilité publique.

Partie à conserver par le Donateur

Partie à joindre à la déclaration de revenus

ASSOCIATION DES  
DONNEURS DE VOIX  
**BIBLIOTHEQUE  
SONORE D'APT**

Téléphone : 04.90.74.29.02  
Maison des Associations - Rue Cely -  
84400 APT

## REÇU

**Association reconnue  
d'utilité publique**

Décret du 28/10/77 - J.O. du 09/11/77  
Siège Social à Lille - ARUP n° 68  
Siren 332 416 114

Objet: l'animation et la gestion d'oeuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes atteintes de troubles de la vue.

Réf.Donateur

S/DMP01

L'Association reconnaît avoir reçu à titre de Don de :

Réf.Reçu

**B130032**

Madame Marie Paule DOUET  
La Mauragne Quartier Mauragne  
84400 APT

la somme de **\*\*\*50,00€\*\*\*** ( CINQUANTE EUROS ) par Chèque  
Bancaire ou Postal en date du jeudi 21 mars 2013.

Association certifiée sur l'honneur que ce don ouvre droit à la réduction d'impôt prévue aux art.200 ou 238 bis du

Apt, le jeudi 21 mars 2013

Signature:

*J. Chabre*